

Date de la convocation	14 mai 2025
Membres en exercice	18
Présents	11
Représentés	4

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025**

**n°D20250528 – 09c**

**Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section 438 A n°1066 sise à LASSERRE-PRADERE dans le cadre de la régularisation de l'assiette foncière du poste de relevage dit « ANTOURETTE »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Considérant** le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que Réseau31 a construit, au titre de sa compétence assainissement, un poste de relevage dénommé « ANTOURETTE » sur la parcelle cadastrée section 438 A n°1066 appartenant à la commune de LASSERRE-PRADERE ;

**Considérant** que le Conseil Municipal de LASSERRE-PRADERE, en date du 17 mars 2025, a délibéré en faveur de la cession, à l'euro symbolique au profit de Réseau31, de la parcelle cadastrée section 438 A n°1066, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> ;

**Considérant** qu'au titre de l'article L 3112-1 du CG3P, « les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. » ;

**Considérant** que dans le cadre de cette cession, la commune n'est pas soumise à l'obligation de consulter la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), sa population étant inférieure à 2000 habitants.

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section 438 A n°1066 sise sur la commune de LASSERRE-PRADERE, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune, les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**

Président



Annexe : document d'arpentage 213 J du 15 mars 2024



Commune :  
LASSERRE-PRADERE (277)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 213 J  
Document vérifié et numéroté le 15/03/2024  
A CDIF Colomiers  
Par Gilles MALAISE  
Géomètre  
Signé

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Qualité du plan :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 15/03/2024  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage dressé  
Par PEREZ Julien (2)  
Réf. : DOSSIER 6921  
Le 14/02/2024

COLOMIERS  
BP20305 1 allée du GEVAUDAN  
Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H  
ou sur rendez vous  
31776 COLOMIERS CEDEX  
Téléphone : 05 62 74 23 50  
Fax : 05 62 74 23 67  
cdif.colomiers@dgifp.finances.gouv.fr

**Modification demandée par procès verbal du cadastre**

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...)

